COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU S.I.C.T.E.U. EN DATE DU 28 MARS 2019

Le jeudi vingt-huit mars deux mille dix-huit, à seize heures, s'est réuni, à la Station d'épuration de Presles-en-Brie, le Comité du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées, dûment convoqué, sous la présidence de Dominique RODRIGUEZ, Président.

PRÉSENTS :

- Monsieur RODRIGUEZ Dominique,
  Président du S.I.C.T.E.U.
- Monsieur GAUTHERON Daniel
  Délégué de la commune de Presles-en-Brie
  - Monsieur GAUTIER Laurent,
  - Monsieur MARCY Jean-Pierre,
  - Monsieur LAURENT Pierre,
    Délégués de la commune de Tournan-en-Brie
    - Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy,
    - Monsieur RENAUDET Denis,
    - Monsieur BENOIT Dominique,
      Délégués de la commune de Gretz-Armainvilliers
      - Monsieur BAILLY Gérard,
        Délégué de la commune de Liverdy-en-Brie

Le quorum étant atteint, la réunion du Comité débute à seize heures sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur GAUTHERON Daniel

Monsieur le Président invite les élus à consulter le procès-verbal de l'assemblée du 13 mars 2019 et à l'approuver.

1. Présentation des conclusions de l'étude relative à l'amortissement de la STEP

Monsieur BOUDJEMAÏ du bureau d'études KPMG présente l'étude relative à l'amortissement de la STEP dont les conclusions amènent aux préconisations suivantes :

- Ne pas inscrire en opérations budgétaires les correctifs des subventions pour un montant de 7 565 347.00 € et de laisser le comptable public effectuer les écritures en opérations d'ordres.
- L'impact annuel de l'amortissement sur la redevance (avec des subventions à 8 119 427.00 €) est de 0.04 €/m3 ce qui donnerait comme montant de redevance de 0.35 €/m². La redevance devrait être de 0.55 € si l'on souhaite couvrir l'ensemble des coûts.
- Pour un rattrapage sur 2019 des 20 années d'amortissement, il faudrait établir la redevance à 1.22 €/m3 (1.41 € si l'on souhaite par ailleurs couvrir le coût du service).
- Négocier pour le rattrapage, un planning lissant si l'on reste sur une hypothèse d'une opération budgétaire, la meilleure solution étant d'obtenir un rattrapage par une opération d'ordre non budgétaire en ponctionnant sur le 1068 abondé à hauteur de 2.9 M €.

2. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte de gestion et le compte administratif, identiques, sont présentés en détail selon les résultats suivants :

SECTION	RESULTATS DE 2017	RESULTATS DE 2018	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
EXPLOITATION	971 675.12	-106 913.15	864 761.97
INVESTISSEMENT	344 083.76	60 915.12	404 998.88
TOTAL	**1 315 758.88**	**-45 998.03**	**1 269 760.85**

Des extraits du compte administratif et compte de gestion (pages 22-23) ont été transmis aux membres de l'assemblée.

Monsieur le Président, présente au vote le compte de gestion.
Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.

Monsieur le Président quitte la salle.
Monsieur GAUTHERON, doyen, présente au vote le compte administratif.
Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Suite aux résultats vus précédemment et aux restes à réaliser nuls ,

Le comité syndical décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- En section d'investissement :
  - compte 001 (recette) : 404 998,88€
- En section d'exploitation :
  - En recette - compte 002 : 864 761,97€

4. BUDGET PRIMITIF 2019

Suite au débat d'orientations budgétaires du 13 mars dernier au cours duquel a été présenté le rapport d'orientations budgétaires et le détail suivant des besoins :

L'état de la dette :	3 783,00 € d'annuité
Les dépenses d'exploitation :	137 700,00 € : contribution S.M.A.B.
	1 120,00 € : contribution S.Y.A.G.E.
	114 523,00 € : reversement à Suez de 45 % de la prime d'épuration 2015, 2016 et 2017
	11 700,00 € : reversement aux communes de la redevance d'occupation du domaine public
	30 000,00 € : travaux de réfection de voirie
	206 000,00 € : traitement des boues
	28 100,00 € : transport des boues
	12 500€ et 7 200 € d'AMO pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral et la fermeture du plan d'épandage
	30 000€ pour les analyses, la cartographie et le plan d'actions relatifs à

	RSDE2
Les recettes d'exploitation :	232 500,00 € : redevance d'assainissement
	158 000,00 € : prime d'épuration
	37 000,00 € : subvention de l'AE pour RSDE2
	10 200,00 € : redevance d'occupation du domaine public
Section d'investissement :	2 250,00 € : travaux de mise en sécurité

7 565 347 € de subventions datant de 1999 et mal inscrites comptablement nécessiteraient aujourd'hui un correctif sur la section d'investissement. Cependant, suite aux conseils du bureau d'études KPMG, il est décidé par l'assemblée d'insister auprès du trésorier pour que ce correctif ne soit pas fait en opération budgétaire.
Le Budget est donc modifié suivants les données arrondies suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES **RECETTES**

CHAPITRE	MONTANT	LIBELLE	CHAPITRE	MONTANT	LIBELLE
21	438 767,00	immobilisations	001	404 999,00	excédent reporté
16	3 800,00	rbt capital	23	0,00	rbt TVA
040	177 654,00	amt subv	040	195 616,00	amt de la STEP
020	5 000,00	dép imprévues	040	24 606,00	amt autres que step
10	0,00	correctif subventions	013	0,00	correctif subventions
TOTAL	625 221,00		**TOTAL**	625 221,00	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES **RECETTES**

CHAPITRE	MONTANT	LIBELLE	CHAPITRE	MONTANT	LIBELLE
011	643 600,00	charges courantes	002	864 762,00	excédent reporté
011	554 294,00	compte divers	74	158 000,00	prime épuration
012	27 000,00	rémunérations	74	37 000,00	subventions exploitation
67	0,00	charges exceptionnelles	70	232 500,00	redevance
042	195 616,00	amt de la STEP	75	10 210,00	RODP
042	24 606,00	amt autres que step	042	177 654,00	amt subv
65	25 010,00	indemnités élus			
66	**0,00**	rbt intérêts + icne			
022	10 000,00	dép imprévues			
TOTAL	1 480 126,00		**TOTAL**	1 480 126,00	

Le budget étudié et annexé, accompagné de sa note de présentation brève et synthétique (art L2313-1 et L3313-1 du CGCT) est adopté à l'unanimité par le comité syndical selon les équilibres suivants :

- 1 480 126.97 € en exploitation,
- 625 221.88 € en investissement.

5. REDEVANCE

USAGERS prix/m3 pr 120m3/an	2013	2014	2015	2016	2017	2018
fermier abonnement HT	20,80	21,00	21,08	21,16	21,33	21,40
fermier prix/m3 HT	0,8561	0,8578	0,5965	0,6000	0,6069	0,6082
SICTEU prix/m3 HT	0,25	0,25	0,26	0,26	0,31	0,31

Après débat, et au vu des orientations budgétaires étudiées ainsi que des résultats de l'étude relative à l'impact de l'amortissement de la station d'épuration, le comité syndical décide de fixer à 0,35€/m3 d'eau la redevance d'assainissement du syndicat.

2 absentions : Monsieur GAUTIER Laurent et Monsieur MARCY Jean-Pierre

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy informe l'assemblée du démarrage du nouveau contrat de DSP d'eau potable et de son bon déroulement, malgré la casse d'une canalisation par un tiers au cours de la semaine 13.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président procède à la clôture de la séance à 18h15.

Mr RODRIGUEZ Dominique	Mr GAUTHERON Daniel	Mr GAUTIER Laurent
Mr MARCY Jean-Pierre	Mr LAURENT Pierre	Mr BAILLY Gérard
Mr USSEGLIO-VIRETTA Guy	Mr BENOIT Dominique	Mr RENAUDET Denis